

Règlement du concours photo « Lille ville nature » 2010

5^{ème} édition

Thème : Insectes & Cie, la nature XXS

1/ Contexte

Ils représentent environ les deux tiers des espèces animales connues sur terre, jouent un rôle indispensable pour les équilibres écologiques et pourtant, ils sont encore bien méconnus, menacés ou mal aimés...

Dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité (www.biodiversite2010.fr) et du festival des Transphotographiques 2010 *Une seconde nature*, la Ville de Lille en partenariat avec la Maison de la Photographie et le réseau Naturalille* a choisi de mettre en scène la grande famille des **arthropodes** (crustacées, arachnides et insectes) qui peuplent les moindres recoins de la ville et de nos imaginaires...

Le photographe se mettra dans la peau d'un témoin critique, d'un chercheur scientifique ou encore d'un créateur de fiction pour retranscrire le réel et participer ainsi à la réalisation d'un véritable inventaire photographique témoin de la diversité biologique locale**.

Détail ou mise en scène, photos naturalistes ou poétiques, illustration d'une nature ordinaire parfois extraordinaire, les photographes en herbe, armés de patience, partiront à la recherche de ces petites bêtes, souvent invisibles et pourtant bien présentes dans les habitations et les jardins lillois !

*dispositif partenarial co- animé par la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) et la Ville de Lille qui vise à apporter soutiens et conseils à ceux qui portent des actions citoyennes pour l'amélioration de notre cadre de vie, la découverte et la sensibilisation du public à la nature en ville. Pour en savoir plus : www.mres-asso.org

****Vers un observatoire participatif de la biodiversité**

Dans le cadre de son plan biodiversité, la Ville de Lille et ses partenaires mettent en place un observatoire de la biodiversité, inventaire grandeur nature pour mieux connaître la diversité biologique présente à Lille, la suivre et la préserver année après année. En 2011, la participation à ces inventaires sera ouverte aux habitants... N'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt pour cette opération sur contact@mairie-lille.fr ou au 03.28.36.13.50.

2/ Thèmes du concours

Seules les images où figurent au minimum un être vivant faisant partie de la famille des **arthropodes** : **insectes, arachnides et crustacées** (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Arthropode>) seront acceptées.

Thème 1 : Insecte dans son milieu naturel

Sous thème 1.1 : macrophotographies naturalistes, inventaires (ex : une fourmi en gros plan)

Sous thème 1.2 : plan d'ensemble (ex : la fourmilière ou les fourmis en action)

Thème 2 : Insecte hors milieu naturel

Sous thème 2.1 : photographie mise en scène (ex : la fourmi sur la main d'un enfant dans un parc)

Sous thème 2.2 : photomontage (ex : fourmis retouchée)

Les participants concourront pour le sous thème de leur choix dans la limite de 2 photos maximum par personne et d'une photo par sous thème. Les participants ne pourront donc pas proposer 2 photos pour le même sous thème. Le sous thème est à préciser au dos des photos proposées (ex : 1.1 et 2.2 ou 1.1 et 1.2).

3/ Conditions de participation

Ce concours s'adresse à deux catégories de participants:

- une catégorie adulte
- une catégorie enfants ou groupe d'enfants (classe, centre de loisir): la limite d'âge de cette catégorie étant fixée à 14 ans

Il est ouvert à tous, lillois ou non, aux photographes amateurs et aux professionnels. La participation au concours est gratuite.

Les photographies présentées pourront être en couleur ou noir et blanc, numériques ou argentiques.

Attention : les photos doivent être prises exclusivement sur le territoire de la Ville de Lille.

4/ Envoi des images

Les images devront être envoyées sur support papier photo en format 13 x 19 cm sans passe partout ni cadre*.

Afin d'assurer la qualité des agrandissements qui seront exposés il est également indispensable d'envoyer :

- pour les photos argentiques : le négatif
- pour les photos numériques : le fichier informatique sur CD d'une définition suffisante : 4/5 Mo ou 200dpi .

Les images devront être envoyées avant le **lundi 14 juin 2010** à l'adresse suivante :

Maison de la Photographie
Concours «Lille ville nature»
18 rue Frémy
59000 Lille

Les participants devront impérativement inscrire au dos de chaque photo les informations suivantes :

- Coordonnées complètes : nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone, adresse mail s'il y a lieu ;
- Date et lieu où la photo a été prise (seules les photos prises sur le territoire de la Ville de Lille seront acceptées) ;
- Catégorie pour laquelle ils souhaitent concourir (enfant/ adulte) ;
- Sous thème pour lequel il concourt ;
- Votre niveau : amateur ou professionnel

Toute photo n'ayant pas ces informations au complet sera refusée.

Les photos prises à une date antérieure au concours (ex : cet été) sont acceptées, sans omettre néanmoins la date et le lieu.

Les participants transmettront si possible un titre pour leur photo. Le titre ne sera pas un critère de sélection des photos.

Les participants ne peuvent concourir que dans la limite de 2 photos par personne.

*Aucune image ne sera retournée aux participants.

5/ Droits photographiques

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées et autorisent la représentation gratuite de leurs images dans le cadre de ce concours et de sa promotion future. Les photos pourront être également utilisées dans le cadre de documents Ville de Lille ayant trait à l'environnement. dans ce cas, le nom du photographe sera mentionné. Ils garantissent également posséder les autorisations de droits à l'image concernant les personnes figurants sur leurs photographies. Aucune autorisation ne sera envoyée aux organisateurs du concours.

*voir exemple de formulaire ci dessous

6/ Conditions de sélection

Un jury composé d'élus de la Ville de Lille, de techniciens, d'associations environnementalistes et de professionnels de la photo sélectionnera les photographies gagnantes.

Un prix sera attribué pour chaque sous-thème et pour chaque catégorie d'âge.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement du concours.

7/ Présentation des résultats

La remise des prix et des récompenses s'effectuera à l'occasion d'une cérémonie à la fin du mois de juin. Tous les participants seront invités par courrier. Les meilleures photos feront l'objet d'une exposition sur les grilles du parc JB Lebas durant tout l'été.

8/ Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des concourants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La ville de Lille et la Maison de la Photo ne pourront être tenus pour responsables si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de leur volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Autorisation de la personne photographiée
Autorisation de prise de vue et d'utilisation photographique.

Je soussigné (e) (qualité, nom, prénom).....
Demeurant : (adresse).....

Donne à (M, Mme, Mlle)(nom du photographe) l'autorisation de reproduire ou de représenter la (ou les) photographie(s) prise(s) par lui (elle) et me représentant, dans le cadre du concours de photographies sur la nature dans la ville de Lille.

Pour les usages suivants :

Présentation en public lors de l'exposition des photographies au Parc JB Lebas.

Cet accord est donné sans rémunération ni contrepartie d'aucune sorte et sans limitation de durée.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la photo ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

Fait en 2 exemplaires à :

le :

La personne photographiée
(Ecrire « lu et approuver » et signer)

Le photographe
(Ecrire « lu et approuver » et signer)